

Concours du (Plus Beau et du Meilleur Pain de nutritionnel)

Foire Internationale et Gastronomique de Dijon 2021
Le lundi 8 novembre 2021 sur le stand des Artisans Boulangers
pass sanitaire obligatoire et masque obligatoire dans la foire

- Article 1 : La Fédération Régionale des Artisans Boulangers et Boulangers-Pâtisseries de Bourgogne Franche-Comté organise un Concours du « **Plus Beau et du Meilleur Pain de nutrition** ».
- Article 2 : **Le Concours est réservé aux Entreprises Artisanales de Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie, et à leurs salarié(e)s et apprenti(e)s.**
- Article 3 : Le concours comporte 2 catégories :
1) Salarié(e) - Apprenti(e)
2) Employeur (patron)
- Article 4 : Les entreprises artisanales peuvent concourir dans les 2 catégories.
- Article 5 : Présentation : **2 « Pain nutrition » de 200 à 250 gr cuits, 5 ingrédients maxi, identiques, décor et forme libres.**
1) le premier sera réservé à la présentation.
2) le second sera réservé à la dégustation.
Décors en pâte à pain de campagne autorisés.
- Article 6 : Le dépôt des pains devra être effectué **dans des emballages neutres** le **lundi 8 novembre 2021** de **10h00 à 12h00** sur la **table du stand boulanger** (une tolérance de trente minutes sera accordée aux candidats éloignés de plus de 100 km de Dijon).
- Article 7 : Les candidats et les candidates donneront, avec leurs pains, 1 enveloppe cachetée dans laquelle seront inscrites, sur une carte, leur catégorie et leur identité (nom, prénom, plus le nom et l'adresse de l'employeur pour les apprenti(e)s et salarié(e)s).
- Article 8 : Composition du Jury : exclusivement des professionnels reconnus.
- Article 9 : La décision du Jury sera sans appel. Aucun pain ne pourra être réclamé ou repris.
- Article 10 : La proclamation des résultats aura lieu le **lundi 8 novembre 2021 à 17h00** sur le **stand des Artisans Boulangers et Boulangers-Pâtisseries** en présence de la presse et des personnalités.
- IMPORTANT : Seuls les candidat(e)s présent(e)s en veste professionnelle ou représenté(e)s seront récompensé(e)s.**
- Article 11 : Les participants et les participantes seront conviés au cocktail d'honneur qui sera servi à l'issue de la remise des prix.
- Article 12 : La Fédération Régionale des Artisans Boulangers et Boulangers-Pâtisseries de Bourgogne Franche-Comté ne pourra être tenue pour responsable des empêchements du Concours résultant d'un cas fortuit ou de force majeure et de toutes dégradations de votre présentation.
- Article 13 : **Les pains ne correspondant pas au règlement seront hors concours.**

✂

BULLETIN D'INSCRIPTION à envoyer avant le 25 Octobre 2021 à l'adresse mail suivante :
unionboulangers.21@gmail.com

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CATEGORIE : COCHEZ 1 CASE Salarié(e) – Apprenti(e) Employeur (patron)

En plus pour les salarié(e)s, nom et adresse de l'employeur : _____

déclare avoir pris connaissance du règlement du Concours du Plus Beau et du Meilleur Pain de Campagne.

IMPORTANT : Seuls les candidat(e)s présent(e)s en veste professionnelle ou représenté(e)s seront récompensé(e)s.

Fait à _____
« Lu et Approuvé »

le _____
Signature